Monsieur Richard FERRAND
Député, Président de l'Assemblée
Nationale
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Courrier recommandé AR (2 pages recto verso)

Copie : Monsieur Gilles LE GENDRE, Député, Président du groupe parlementaire LREM Monsieur Stanislas GUERINI, Député, Délégué Général de LREM

Toulouse, le 20 mai 2019

Monsieur le Président,

Nous sommes collaborateurs parlementaires de Monsieur Pierre CABARE, député de la première circonscription de la Haute Garonne, et nous souhaitons vous faire part du grand désarroi dans lequel nous sommes depuis de nombreux mois dans le cadre de notre relation de travail avec notre employeur député du groupe parlementaire La République En Marche à l'Assemblée Nationale.

En effet, nous tenons à vous faire part de la situation inadmissible dans laquelle nous nous trouvons suite aux agissements inacceptables et répétés de la part de Monsieur Pierre CABARE depuis le début de son mandat.

Nous déplorons aujourd'hui des manquements professionnels particulièrement graves de la part de ce dernier, tant au regard des valeurs de l'institution républicaine que vous présidez que des principes déontologiques défendus par le groupe parlementaire et le mouvement La République en Marche.

Monsieur collaborateur parlementaire de Monsieur le député Pierre CABARE à l'Assemblée Nationale du 03 juillet 2017 au 07 février 2019 a subi le comportement inapproprié de ce dernier pendant toute sa collaboration et a saisi en référé le Conseil de Prud'hommes de Paris suite au non-respect des obligations légales de fin de contrat. Par ailleurs, il prépare un recours pour contester son licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Madame député suppléante et collaboratrice parlementaire en circonscription depuis le 4 juillet 2017, a saisi l'inspection du travail et a informé Monsieur le Procureur de la République de Toulouse pour des faits très graves de harcèlement moral, harcèlement sexuel et tentative d'influence d'agent public (médecin du travail).

Suite à la dénonciation de ces faits par via plusieurs lettres recommandées, Monsieur CABARE a rapidement convoque à un entretien préalable, avec mise à pied immédiate, dans l'optique d'un licenciement pour faute grave.

Nous tenons également à vous signaler que les autres collaborateurs Mme et M. , actuellement en poste, , Mme subissent un quotidien toxique et une ambiance de travail délétère. Tous les collaborateurs de Monsieur Cabaré ont dénoté une fébrilité émotionnelle et une fragilité psychologique notoires et constantes chez Monsieur le député. C'est dans ce contexte d'humiliation permanente que deux autres collaborateurs ont été remerciés à la fin de leur période d'essai, sans raison valable. Par des agissements et propos incohérents, inappropriés et injurieux envers aussi bien ses collaborateurs qu'envers des élus, grands décideurs et membres de l'exécutif, le mandat de Monsieur Pierre CABARE nuit aux institutions de la République. Des électeurs de la circonscription de Monsieur CABARE avaient déjà été interpellés par sa problématique de campagne. Ces mêmes électeurs, de nombreux élus et grands décideurs s'inquiètent aujourd'hui de son incapacité à exercer toute fonction de député, et particulièrement dans sa circonscription qui est le poumon économique de tout un territoire. Nous avons fait preuve, chacune et chacun, d'une conscience professionnelle sans faille, mais au vu de l'urgence de la situation, nous ne pouvions pas rester inactifs. Nous nous tenons à votre disposition pour vous préciser les faits reprochés et le quotidien vécu par l'ensemble de l'équipe parlementaire de Monsieur CABARE. Au regard du caractère très sensible des informations contenues dans la présente, du poste encore occupé par Mme , Mme , ainsi que des procédures en cours, nous vous remercions de bien vouloir respecter la plus stricte confidentialité de cette lettre. Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.